



**Mémoire présenté au Comité permanent des finances
de la Chambre des communes dans le cadre des
consultations prébudgétaires en vue du budget de 2020**

**Par : L'Association canadienne
de la distribution de fruits et légumes**

Le 2 août 2019

Liste de recommandations

Recommandation 1 : Que le gouvernement s'engage à financer la mise en œuvre du Conseil consultatif de la politique alimentaire du Canada et de ses initiatives continues afin de superviser la nouvelle Politique alimentaire pour le Canada avec un modèle de gouvernance multipartite comprenant le gouvernement, l'industrie, la société civile et le milieu universitaire.

Recommandation 2 : Que le gouvernement crée au Canada une fiducie semblable à celle prévue par la *Perishable Agricultural Commodities Act* et rétablisse l'accès préférentiel au mécanisme américain de règlement des différends pour les fruits et légumes frais.

Recommandation 3 : Que le gouvernement travaille en collaboration avec le secteur pour trouver des solutions reposant sur des données probantes pour réduire et atténuer l'utilisation de plastiques, y compris en fournissant un financement à Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et à d'autres ministères compétents pour tenir les engagements relatifs aux initiatives du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) et aux initiatives internationales, comme la Charte sur les plastiques dans les océans. De plus, le gouvernement devrait consacrer des fonds à la recherche et à l'innovation industrielles pour faciliter l'abandon des plastiques à usage unique au profit d'options plus écologiques et plus durables. Il faudra, cependant, toujours tenir compte du fait que, dans certains cas, les plastiques facilitent la réalisation des objectifs en matière de salubrité et de sécurité alimentaires, notamment dans toute mesure prise par le gouvernement.

Recommandation 4 : Que le gouvernement relève le plafond des affaires fédéral et des immobilisations aux fins de la déduction accordée aux petites entreprises et les indexe sur l'inflation.

Recommandation 5 : Que le gouvernement fournisse un financement pour mettre sur pied un groupe de travail sur les données réunissant les ministères et organismes concernés afin de préparer et mettre en œuvre une stratégie des données agricoles et agroalimentaires entièrement financée, durable et globale pour renforcer notre compétitivité et éclairer des décisions stratégiques clés pour nos membres.

Recommandation 6 : Que le gouvernement lance et finance un programme « employeur de confiance » pour les employeurs qui utilisent le volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). Le gouvernement devrait également fournir suffisamment de fonds à Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour améliorer les normes de service et les délais de traitement des études d'impact sur le marché du travail dans le volet agricole du PTET.

Recommandation 7 : Que le gouvernement fournisse des fonds pour améliorer l'efficacité de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et s'engage à collaborer avec les gouvernements étrangers afin d'harmoniser les limites maximales de résidus, y compris par un financement continu du Programme des pesticides à usage limité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et une harmonisation entre ce programme et le Programme IR-4 des États-Unis qui entraînera l'acceptation des homologations américaines au Canada pour les cultures utilisant des pesticides à usage limité.

Recommandation 8 : Que le gouvernement accorde un budget suffisant au Centre de la lutte antiparasitaire pour renforcer les outils de protection des cultures en obtenant l'approbation de mise en marché de nouveaux produits contenant des principes actifs novateurs.

Recommandation 9 : Que le gouvernement accorde un financement de l'innovation aux industries qui ne sont pas visées par l'Initiative des supergrappes d'innovation et, plus particulièrement, un financement de l'innovation pour la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes frais, y compris la valeur ajoutée, afin de stimuler le secteur des fruits et légumes frais et sa compétitivité.

Recommandation 10 : Que le gouvernement consacre suffisamment de fonds au financement de l'expansion rapide de l'infrastructure Internet à large bande, en s'appuyant sur l'annonce en juin 2019 du Fonds pour la large bande, afin que tous les Canadiens et les entreprises canadiennes aient accès à l'infrastructure numérique dont ils ont besoin.

Introduction

Le secteur des fruits et légumes, qui compte parmi les principaux créateurs d'emplois et moteurs de la croissance du PIB canadien, continuera de jouer ce rôle à mesure que nous irons vers une économie à faible intensité de carbone, mais le gouvernement du Canada doit veiller à ce que des politiques et des programmes soient en place pour garantir la croissance continue de ce secteur. Nous avons donc le plaisir de soumettre des observations au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires sur le thème *L'urgence climatique : la transition requise vers une économie faible en carbone*.

L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) représente plus de 860 membres de tout le Canada et d'ailleurs qui participent à la commercialisation et à la vente de fruits et légumes au Canada. À eux tous, les membres de l'ACDFL fournissent 90 % des fruits et légumes frais achetés par les Canadiens. En tant qu'association sectorielle, l'ACDFL représente toute la chaîne d'approvisionnement en fruits et légumes frais, de la ferme à l'assiette du consommateur. Nos observations traduisent l'avis de tout un éventail de membres de la chaîne d'approvisionnement qui travaillent au quotidien pour offrir aux Canadiens le choix de fruits et légumes frais et sains qu'ils demandent.

Conseil consultatif de la politique alimentaire du Canada

En juin 2019, la ministre Bibeau a annoncé la création d'un Conseil consultatif de la politique alimentaire du Canada dans le cadre de la nouvelle Politique alimentaire pour le Canada. La Politique alimentaire est certes très prometteuse, mais le gouvernement doit veiller à ce qu'elle s'accompagne de stratégies et de résultats attendus d'année en année, et tirer parti de l'engagement du secteur privé à mettre en œuvre et à promouvoir la Politique. À cette fin, **l'ACDFL demande instamment au gouvernement de s'engager à financer la mise en œuvre du Conseil consultatif de la politique alimentaire du Canada et ses initiatives continues afin de superviser la nouvelle Politique alimentaire pour le Canada, avec un modèle de gouvernance multipartite comprenant le gouvernement, l'industrie, la société civile et le milieu universitaire.**

Un Conseil consultatif de la politique alimentaire du Canada entièrement financé est essentiel pour assurer la bonne gouvernance de la Politique alimentaire et pour représenter tous les acteurs de la chaîne alimentaire canadienne. Ce Conseil permettra aussi la continuité de la Politique alimentaire, indépendamment du parti au pouvoir.

En outre, le Conseil consultatif de la politique alimentaire du Canada pourrait offrir une tribune unique pour éliminer le cloisonnement gouvernemental et amener plusieurs ministères à la table afin d'examiner des questions pressantes auxquelles fait face la chaîne alimentaire canadienne – de défis sur le plan de la croissance et de la compétitivité à la sécurité alimentaire, en passant par les changements climatiques et la santé. Une approche pangouvernementale de l'alimentation, suffisamment financée, est cruciale pour le succès de la Politique alimentaire.

Protection financière des vendeurs de fruits et légumes

Avant 2014, le Canada était le seul pays du monde à bénéficier d'un accès préférentiel au mécanisme de règlement des différends prévu par la *Perishable Agricultural Commodities Act (PACA)* des États-Unis. Autrement dit, les entreprises canadiennes étaient traitées comme les entreprises américaines

lorsqu'elles déposaient une réclamation en vertu de la *PACA* si des clients tardaient à payer ou ne payaient pas, et devaient acquitter des droits maximums de 500 \$ US pour déposer une plainte officielle contre un acheteur américain. Le Canada a perdu son accès préférentiel au mécanisme de règlement des différends de la *PACA* parce qu'il n'a pas de fiducie semblable à celle prévue par la *PACA* qui offre une réciprocité et protège contre la faillite les vendeurs de fruits et légumes au cas où un acheteur de fruits et légumes devienne insolvable.

Depuis la perte de l'accès préférentiel du Canada au mécanisme de la *PACA* en octobre 2014, les vendeurs canadiens de fruits et légumes qui déposent une plainte officielle en vertu de la *PACA* doivent verser une caution équivalant à 200 % de leur réclamation contre l'acheteur. Pour bon nombre d'entreprises canadiennes de fruits et légumes, dont plus de 98 % sont des petites entreprises, cette exigence est financièrement intenable et elles sont obligées d'accepter de réduire le prix de leur produit. Beaucoup d'acheteurs américains utilisent le coût élevé d'une double caution comme atout contre les entreprises canadiennes de fruits et légumes.

Heureusement, la perte de l'accès préférentiel au mécanisme de la *PACA* est une décision administrative sur laquelle peut revenir le département de l'Agriculture des États-Unis une fois que le gouvernement du Canada aura prouvé qu'il a créé une fiducie réciproque semblable à celle prévue par la *PACA* pour les cas d'insolvabilité. Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, qui est chargé de la législation en matière d'insolvabilité, a le pouvoir de créer cette fiducie au Canada et il n'aurait pas besoin d'un financement public supplémentaire au-delà du coût normal de l'adoption d'une nouvelle loi.

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes a recommandé en 2016 de créer au Canada une fiducie réciproque semblable à celle prévue par la *PACA* et le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a fait cette même recommandation dans le cadre de son rapport prébudgétaire au ministre des Finances en 2018 et en 2019. **L'ACDFL demande de nouveau instamment au gouvernement du Canada de créer une fiducie semblable à celle prévue par la *PACA* afin de rétablir l'accès préférentiel au mécanisme de résolution des différends américain pour les fruits et légumes frais.**

Plastiques

Le secteur canadien des fruits et légumes est très engagé dans tous les segments de la chaîne d'approvisionnement afin de réduire et d'atténuer l'utilisation de matières plastiques. Le 4 juin 2019, l'ACDFL a annoncé la création d'un groupe de travail sur les emballages de plastique afin de définir la voie à suivre en ce qui concerne l'utilisation de plastiques dans le secteur. L'ACDFL a délibérément pris les devants dans ce domaine afin de répondre aux demandes des consommateurs et de la société et de réduire l'impact du secteur sur l'environnement à mesure que nous allons vers une économie plus durable à faible intensité de carbone.

Pour réussir à réduire l'utilisation de plastiques de manière véritablement durable, la collaboration du secteur et du gouvernement est essentielle. **L'ACDFL demande instamment au gouvernement de travailler en étroite collaboration avec le secteur pour trouver des solutions reposant sur des données probantes et d'inclure une combinaison d'éducation, d'innovation et de collecte pour recyclage efficace dans les collectivités de l'ensemble du Canada. Il est également essentiel que le gouvernement s'engage à travailler en collaboration avec le secteur pour trouver des solutions qui**

tiennent compte des conséquences pour la salubrité et la sécurité alimentaires de la réduction de l'utilisation du plastique dans le cas des fruits et légumes frais.

L'ACDFL demande instamment au gouvernement de s'engager à consacrer des fonds à la recherche et à l'innovation industrielles pour faciliter l'abandon des plastiques à usage unique au profit d'options plus écologiques et plus durables.

Changements à la déduction accordée aux petites entreprises

Plus de 80 % des producteurs canadiens de fruits et légumes sont de petites entreprises et ils comptent sur la déduction accordée aux petites entreprises (DPE) pour rester concurrentiels et continuer de prendre de l'expansion. Cependant, la DPE n'a fait l'objet d'aucun changement important depuis 2009. En fait, le plafonnement des immobilisations actuel donnant droit à la DPE a été fixé en 1994 et n'a pas changé depuis 14 ans.

À l'heure actuelle, les petites entreprises sont admissibles à la DPE si leurs immobilisations sont inférieures à 15 millions de dollars, avec une déduction linéaire commençant à 10 millions de dollars. De plus, depuis 2009, la DPE est applicable à la première tranche de 500 000 \$ de revenu tiré d'une entreprise exploitée activement, contre 400 000 \$ avant le changement intervenu en 2009.

L'ACDFL recommande de relever le plafond des affaires fédéral, aujourd'hui de 500 000 \$, ainsi que celui des immobilisations, puis de les indexer sur l'inflation, afin de tenir compte des coûts d'exploitation et des activités commerciales modernes. Selon nous, cette mesure améliorerait nettement le fonctionnement actuel de la DPE et ferait en sorte que nos petites entreprises demeurent concurrentielles.

Stratégie des données agricoles et agroalimentaires

Les données sont un élément essentiel pour qui veut garantir la compétitivité mondiale et avoir la capacité de relever les défis du passage à une économie à faible intensité de carbone. Malheureusement, les données canadiennes, notamment agricoles, sont difficiles à trouver, incomplètes ou trop coûteuses pour les associations et les entreprises.

À l'heure actuelle, la plupart des données recueillies par Statistique Canada concernent seulement le niveau alimentation et boissons et elles ne sont pas ventilées par industrie ou groupe de produits. Des données plus détaillées sur la consommation, les tendances, le commerce et les préférences des consommateurs serviraient de catalyseur de croissance et aideraient à devenir plus compétitif, tout en permettant au secteur de mieux se positionner pour s'adapter au passage à une économie à faible intensité de carbone.

Le gouvernement doit mettre en œuvre une stratégie des données solide et entièrement financée, si nous voulons être concurrentiels sur la scène mondiale et atteindre notre objectif de 75 milliards de dollars d'exportations agroalimentaires d'ici 2025. L'ACDFL ne demande qu'à collaborer avec le gouvernement sur une telle stratégie et à examiner avec lui des scénarios éventuels de partage des coûts.

L'ACDFL demande instamment au gouvernement de créer un groupe de travail sur les données réunissant Agriculture et Agroalimentaire Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada et d'autres ministères et organismes compétents afin de préparer et de mettre

en œuvre une stratégie des données entièrement financée, durable et globale qui stimulera notre compétitivité et éclairera des décisions stratégiques clés pour nos membres.

Main-d'œuvre

Le manque de main-d'œuvre dans l'horticulture atteint des proportions de crise et devrait concerner 46 500 emplois d'ici 2025 – soit la pénurie la plus importante du secteur agricole. Pour fournir aux Canadiens les fruits et légumes frais nutritifs dont ils ont besoin et qu'ils demandent, tout en aidant à nourrir la planète et en contribuant à atteindre l'objectif fixé par le gouvernement de 75 milliards de dollars d'exportations agroalimentaires d'ici 2025, le secteur doit avoir accès plus facilement à la main-d'œuvre étrangère.

L'ACDFL demande donc instamment au gouvernement de mettre sur pied et de financer un programme « employeur de confiance » pour les employeurs qui utilisent le volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires et le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS).

Ce programme permettrait aux producteurs en règle depuis un certain nombre d'années, et qui ont toujours démontré la nécessité de main-d'œuvre étrangère, d'utiliser des études d'impact sur le marché du travail (EIMT) préremplies et des formulaires de demande du PTAS.

Le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées recommandait en 2016 la création d'un programme « employeur de confiance », tout comme le Comité permanent des finances dans son rapport prébudgétaire de 2018 et la Table de la stratégie économique du secteur agroalimentaire dans son rapport final publié en septembre 2018.

Le gouvernement devrait également fournir suffisamment de fonds à Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour améliorer les normes de service et les délais de traitement des EIMT dans le volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires, afin de simplifier encore le processus de demande et d'aider à remédier au manque de main-d'œuvre.

Protection des cultures

Il est nécessaire pour améliorer l'accès aux marchés et la durabilité du secteur canadien des fruits et légumes frais d'harmoniser la réglementation des pesticides, les produits et les résidus. Cela suppose une collaboration au sein des organismes gouvernementaux canadiens et entre les gouvernements canadien, américain et autres avec lesquels nous avons des échanges commerciaux.

Le secteur reconnaît que les pesticides doivent être utilisés en respectant les directives en matière de bonnes pratiques agricoles, qui prennent en compte les besoins de qualité environnementale, de santé humaine, de stabilité de l'agriculture et de lutte antiparasitaire efficace. De plus, l'assurance d'une offre abordable d'aliments de qualité pour les consommateurs canadiens ainsi que la viabilité continue de l'agriculture et des secteurs de la transformation alimentaire canadiens doivent rester prioritaires dans un contexte commercial mondial concurrentiel.

Afin de réduire les obstacles au commerce et de préserver la santé des consommateurs, l'ACDFL demande instamment au gouvernement d'améliorer l'efficacité de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et de s'engager à collaborer avec les gouvernements étrangers afin d'harmoniser

les limites maximales de résidus, y compris par un financement continu du Programme des pesticides à usage limité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et une harmonisation entre ce programme et le Programme IR-4 des États-Unis qui entraînera l'acceptation des homologations américaines au Canada pour les cultures utilisant des pesticides à usage limité.

De plus, le gouvernement devrait accorder un budget suffisant au Centre de la lutte antiparasitaire pour renforcer les outils de protection des cultures en obtenant l'approbation de mise en marché de nouveaux produits contenant des principes actifs novateurs.

Innovation et infrastructure

L'ACDFL se réjouit de voir que l'innovation est prioritaire pour le gouvernement. L'Initiative des supergrappes d'innovation et le financement du programme Agri-innovate peuvent se révéler être des investissements porteurs de transformation dans l'industrie et l'innovation canadiennes, et ils mettront les demandeurs retenus en bonne position pour une réussite future.

Ces investissements sont les bienvenus, mais l'ACDFL demande que le gouvernement fournisse des fonds d'innovation spécifiquement pour la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes frais, en incluant la valeur ajoutée.

Le gouvernement du Canada a fixé un objectif ambitieux de 75 milliards de dollars d'exportations agroalimentaires d'ici 2025. Notre secteur peut atteindre cet objectif, mais notre succès dépendra de notre capacité de tirer parti de l'innovation. Des fonds pour des innovations futures stimuleraient le secteur des fruits et légumes frais, renforceraient sa capacité de relever les défis du passage à une économie à faible intensité de carbone et contribueraient à sa compétitivité, aujourd'hui et demain.

Parallèlement, un manque d'infrastructure numérique continue de représenter un obstacle majeur à l'innovation pour de nombreux Canadiens et pour beaucoup d'entreprises canadiennes, y compris dans le secteur des fruits et légumes frais. Dans son rapport de juin 2019 sur l'infrastructure numérique sans fil en milieu rural, le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes recommande que les services mobiles soient traités comme essentiels pour la sécurité du public et la participation à l'économie moderne, et que le gouvernement fédéral améliore la disponibilité et la fiabilité de l'infrastructure numérique dans les régions rurales du Canada.

L'ACDFL se félicite de l'engagement du gouvernement à garantir l'accès de tous les Canadiens à Internet haute vitesse et **il lui demande instamment de consacrer suffisamment de fonds au financement de l'expansion rapide de l'infrastructure Internet haute vitesse pour faire en sorte que tous les Canadiens et toutes les entreprises canadiennes aient accès à l'infrastructure numérique dont ils ont besoin.**

Conclusion

En conclusion, nous sommes reconnaissants de pouvoir soumettre des observations au Comité permanent des finances de la Chambre des communes au sujet du budget de 2020 et formuler des recommandations sur la façon dont le gouvernement peut soutenir la compétitivité et la croissance continues du secteur canadien des fruits et légumes frais et la chaîne d'approvisionnement dont ils dépendent, à présent et avec le passage du Canada à une économie à faible intensité de carbone.

Nous collaborons activement avec les représentants du gouvernement sur ces dossiers et nous nous tenons à la disposition des parlementaires et des fonctionnaires pour avancer ces questions.

Nous vous remercions de prendre connaissance de notre mémoire. C'est avec plaisir que nous répondrons aux questions des membres du Comité.

Cordialement,

[signature]

Ron Lemaire
Président de l'ACDFL